

Compte rendu des consultations syndicales-patronales nationales entre l'Agence canadienne du pari mutuel et le Syndicat de l'agriculture (AFPC)

Tenues le 11 mai 2006

Présents :

M. Y. Ducharme
Président national
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. T. Pettipas
Directeur exécutif
Agence canadienne du pari mutuel

M. B. Kingston
Vice-président national
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. D. Liston
Directeur exécutif associé
Agence canadienne du pari mutuel

Mme E. Massie
Agente de services
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Nichol
Gestionnaire, Coordination du Programme et normes
nationales
Agence canadienne du pari mutuel

M. D. Joly
Directeur, Services de gestion
Agence canadienne du pari mutuel

Mme L. Smith
Consultante en relations de travail
Direction générale des ressources humaines, AAC

M. R. Léger
Consultant en ressources humaines
Agence canadienne du pari mutuel

La réunion commence à 9 h 34 - Compte rendu rédigé par M. R. Léger

Ouverture

M. Tim Pettipas, qui préside la rencontre, ouvre les discussions. Il souligne que même s'il occupe son poste depuis relativement peu de temps, il a déjà bénéficié de rencontres avec la majorité du personnel de l'Agence partout au pays. Ses priorités actuelles et immédiates comprennent l'amélioration de la cohérence à l'échelle nationale, l'imputabilité, la communication et la promotion de relations professionnelles et ouvertes avec le syndicat. M. Pettipas se dit impressionné par l'engagement du personnel de l'Agence. Il souligne que l'organisme subit des changements et que l'on se penchera davantage sur cette dynamique lorsque l'on discutera de certains points à l'ordre du jour de la réunion.

Dans son introduction, M. Ducharme mentionne pour sa part la nécessité, pour les deux parties, de se réunir plus souvent et plus régulièrement afin d'établir un dialogue plus permanent. Il explique que la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* reconnaît le besoin de telles consultations. Il souligne aussi la nécessité de consultations syndicales-patronales et la priorité de la résolution du dossier de l'horaire des postes de travail.

Point prioritaire

- a) L'ACPM remettra un organigramme au Syndicat de l'agriculture

Points à l'ordre du jour

1. Examen des points prioritaires du compte rendu de la réunion du 4 juin 2004

Le président constate qu'il n'y a pas eu de suivi concernant deux points prioritaires du compte rendu de la réunion précédente, mais que des points analogues ont été portés à l'ordre du jour de la présente réunion.

2. Réunions du comité de consultation syndical-patronal (National/régional/local)

Les parties conviennent qu'il faut mettre à jour les modalités établies pour les rencontres nationales et que des consultations syndicales-patronales nationales formelles devraient avoir lieu au moins deux fois par année. Elles reconnaissent aussi qu'elles devraient se consulter plus régulièrement pour améliorer les communications. Les parties discutent en outre de la procédure ministérielle actuelle visant les consultations syndicales-patronales régionales (c.-à-d., comité de coordination des consultations syndicales-patronales régionales d'AAC) et constatent que la structure actuelle constitue probablement la meilleure tribune pour le traitement des enjeux régionaux et des dossiers locaux non résolus de l'ACPM. Les parties conviennent toutefois de procéder à un examen des modalités et de la structure actuelles pour s'assurer que les débats se déroulent dans le meilleur cadre possible.

Point prioritaire

- a) Mise à jour des modalités nationales - E. Massie/R. Léger.
- b) Examen des modalités régionales ministérielles pour que l'ACPM soit mieux positionnée à l'intérieur de ce cadre consultatif pour discuter des enjeux qui l'intéressent - E. Massie/L. Smith.

3. Comités de santé et sécurité/Enjeux/Processus (Région de l'Ontario)

On précise que l'on a soulevé des questions particulières à certains sites de la

région de l'Ontario. À cet égard, les parties conviennent de demander à M. J. Scatozza de participer en qualité de membre du comité de santé et sécurité à l'administration centrale de l'ACPM pour s'assurer que tous les dossiers sont traités.

- 3 -

4. Examen du cadre de réglementation et de surveillance des paris sur les courses de chevaux

Le patronat donne un aperçu de certains aspects de l'évolution survenue dans le secteur des courses de chevaux les dernières années et explique que le cadre réglementaire a aussi subi d'importants changements pendant la même période. Tenant compte de la situation, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a demandé à l'Agence canadienne du pari mutuel de procéder à un examen exhaustif de son cadre de réglementation.

Dans une présentation, on expose plus en détail le projet d'examen de la réglementation. On explique le concept d'une vaste consultation et de la réglementation intelligente. On ajoute que des réunions avec tous les intéressés sont prévues dans toutes les régions et que l'Agence a eu recours à des consultants externes pour que les échanges bénéficient d'une plus grande expertise. On précise en outre qu'un examen approfondi de cette nature offre la possibilité de revoir le modèle de gouvernance actuel.

Un participant demande si l'examen de la réglementation portera sur toutes les lois et, le cas échéant, s'il couvrira l'ensemble des dispositions disparates du présent cadre réglementaire. M. Liston répond qu'il s'agit bien d'un examen exhaustif.

Il fait remarquer que le personnel de l'Agence et les représentants syndicaux auront un rôle déterminant et central à jouer durant ces consultations et que l'Agence s'engage à tenir les représentants syndicaux au courant des progrès de l'examen et qu'elle les invitera même à participer aux conférences téléphoniques régionales avec tout son personnel.

5. Postes à horaire variable (PHV)

On convient de la priorité d'un suivi dans ce dossier. M. Ducharme propose de créer un sous-comité chargé de la question - en fait, de mettre sur pied un groupe de travail qui abordera la question d'un point de vue national. Les parties acceptent la proposition et créent un groupe de travail composé de B. Kingston, E. Massie, L. Smith, R. Nichol et R. Léger.

Point prioritaire

- a) Définir le mandat du groupe de travail sur les PHV.
Ce point prioritaire est confié aux membres du groupe de travail, soit B. Kingston,

E. Massie, L. Smith, R. Nichol et R. Léger.

6. Paris inter-hippodromes sur course à l'étranger (PIHCE) - élargissement des paris

On fournit un sommaire sur les PIHCE, y compris des précisions sur les tendances actuelles de ce type de paris et sur l'adoption possible de nouvelles mesures de surveillance de ces activités. Le débat porte sur l'importance de mettre tout le personnel au courant de ces changements et de bien former celui-ci sur toute nouvelle approche. Les parties conviennent de fournir des mises à jour régulières à ce sujet.

7. Entente de responsabilité avec les partenaires de l'ACPM

L'employeur fournit de la documentation sur le manuel STOP, notamment sur l'entente de responsabilité avec les partenaires de l'ACPM. Il confirme au syndicat que les employés n'étaient pas obligés de signer l'entente.

Point prioritaire

- a) Remise d'un exemplaire du manuel STOP au syndicat - R. Nichol.

8. Relations entre employeur et employés - Évaluation du milieu de travail (région de l'Ontario)

Les participants discutent de manière générale de l'évaluation du milieu de travail à Woodbine. On constate que plusieurs mesures lancées récemment devraient permettre de résoudre quelques questions soulevées lors de l'évaluation. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- a) l'élaboration d'un bulletin trimestriel pour améliorer le flux d'information vers tout le personnel de l'Agence;
- b) le lancement d'une évaluation du système de contrôle interne (SCI);
- c) une consultation préalable sur l'horaire du personnel de Woodbine en plus des consultations sur la convention collective;
- d) la tenue plus régulière de réunions du personnel.

Les parties patronale et syndicale reconnaissent une responsabilité commune et partagée dans les efforts visant à améliorer tous les aspects influant sur l'emploi et les relations de travail.

Clôture de la réunion à 12 h. Les coprésidents convoqueront la prochaine rencontre.

T. Pettipas
Directeur exécutif, Agence canadienne du pari mutuel

Y. Ducharme
Président national, Syndicat de l'agriculture